



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: Abel Pâte P5
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Efface rayure-pâte abrasive
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- TURTLE WAX FRANCE :
8 rue Gaspard Monge
F-76300 Sotteville-Lès-Rouen
France
Tél: +33 (0)2 35 73 20 13
Télécopie: +33 (0)2 35 72 11 54
fds@turtlewax.fr
1. 4. N° code du produit: 013802-06
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Irritant
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • Alcool gras éthoxylé C8-16
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
2. 4. 1. Symbole(s): Aucun selon le règlement et directive (CE) n° 1907/ 2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 4. 2. Phrase(s) R: Aucune selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
- 

Attention
2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 5. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 5. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 Si l'irritation oculaire persiste:
P313 Consulter un médecin.
2. 6. Autres dangers: IRRITANT



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule: 190274

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers :

- Distillats de pétroliers légers, hydrosulfurés
- N° CE: 926-141-6 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43 - Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65-66
- SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304

- Alcool gras éthoxylé C8-16
- N° CE: 271-729-1 - N° CAS: 157707-43-2 - Numéro d'enregistrement REACH : 02211994518633 - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 41
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318

- éthanol; alcool éthylique
- N° CAS: 64-17-5 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- R-S : Symbole(s): F - Phrase(s) R: 11
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Non Concerné

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation: Non Concerné

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter le contact avec la peau. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Pas de produits incompatibles. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants: gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Éviter le contact avec la peau.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: pâte
9. 1. 2. Couleur: rose
9. 1. 3. Odeur: sans
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): Non applicable
9. 1. 9. Masse volumique apparente: 1,280 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 10. Viscosité: 14000 - 18000 cP à 20°C
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: peut se disperser
9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non Concerné
11. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
11. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible
12. 7. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Sans
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ABEL PATE P5

Version: 4-C

Date de révision: 16/04/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: La préparation n'est pas classée comme dangereuse.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non déterminé.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R41 Risque de lésions oculaires graves. R11 Facilement inflammable. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 20/11/07

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 11/03/13

16. 5. 3. Date de révision: 26/11/14

16. 5. 4. Version: 4

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n° : 2-3-11-16

16. 6. Réalisé par : TURTLE WAX FRANCE